



**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

**Procès-verbal de la séance plénière de clôture
tenue à Victoria (Colombie-Britannique)
le jeudi 15 août 2013, à 11 h 30**

Ouverture de la séance

La séance s'ouvre à 11 h 45 sous la présidence de Nancy Irving, Marie Bordeleau agissant comme secrétaire. N. Irving remercie les délégués de leur participation à la séance de clôture et espère que tous les délégués ont apprécié l'accueil chaleureux que leur a réservé leur hôte de la Colombie-Britannique et les débats à la fois animés et collégiaux auxquels ils ont eu l'occasion de prendre part pendant les séances de travail. Il y a eu des discussions de haut niveau, la température a collaboré et la réunion annuelle est un vif succès.

Rapport de la Section pénale

Lane Wiegers déclare qu'il est très heureux d'avoir agi comme président de la Section pénale. La semaine a été intéressante, agréable et productive pour la Section. Trente et un délégués provenant de onze administrations ont participé aux travaux : 26 résolutions ont été débattues, dont deux provenaient de l'assemblée. Vingt et une résolutions ont été adoptées, une a été rejetée et quatre résolutions ont été retirées.

Les résolutions adoptées portent sur une variété de questions et de préoccupations, notamment : une résolution visant la modernisation d'une disposition du *Code criminel* concernant le harcèlement; une résolution visant à modifier le *Code criminel* de sorte que la norme pour établir l'élément de faute relativement aux conséquences de l'abandon ou de l'exposition d'enfant à un préjudice soit celle de la négligence pénale; une résolution visant l'augmentation de la peine maximale prévue au *Code criminel* pour l'infraction d'abus de confiance par un fonctionnaire public.

Cinq groupes de travail ont présenté leur rapport à la Section pénale. Quatre groupes ont terminé leurs travaux et un groupe présentera son rapport à la réunion de l'an prochain. Il est utile de mentionner que la Section pénale a adopté la résolution d'un groupe de travail invitant la Section civile à se joindre à lui pour former un groupe de travail en vue de l'élaboration d'une loi provinciale type pour faciliter l'exécution de mandats de perquisition extraprovinciaux à l'appui des enquêtes menées relativement à des infractions provinciales. L'adoption d'une autre résolution d'un groupe de travail demande que le ministère de la Justice du Canada, en consultation avec les provinces et les territoires, examine le rapport du groupe de travail sur les peines minimales obligatoires et considère la possibilité d'inclure une exemption législative au *Code criminel*. Les représentants du ministère de la Justice du Canada ont également présenté un exposé sur la proposition de Charte des droits des victimes, exposé qui a suscité beaucoup d'intérêt au sein du groupe et a mené à des débats de grande qualité.

L. Wiegiers remercie Anny Bernier, secrétaire de la Section pénale, pour ses conseils et son aide tout au long de la semaine et de l'année qui vient de s'écouler. Il remercie en outre les membres du Comité exécutif de la CHLC, indiquant qu'il a été heureux de travailler avec eux au cours de l'année. Il remercie enfin l'administration hôte pour tous les efforts consacrés au déroulement harmonieux des séances et pour les activités de divertissement agréables au cours de la semaine.

Rapport de la Section civile

I. Rennie remercie les délégués pour leur travail acharné et indique que cette semaine, la Loi modèle modifiant la loi électorale et commentaires a été adoptée. Ces travaux ont été réalisés sous la direction de Darcy McGovern. Ce projet a débuté en 2010 et était au départ sous la direction de David Nurse. Des consultations ont été effectuées cette année auprès de tous les directeurs généraux des élections du Canada, suscitant un grand intérêt de la part de ces directeurs, même dans les Territoires-du-Nord-Ouest. Il ne fait pas de doute que cette loi modèle améliorera la situation des électeurs absents, comme les étudiants et les membres des Forces canadiennes lorsqu'ils sont affectés à l'extérieur, et éliminera ce qui était essentiellement la privation du droit de vote.

Deux lois uniformes ont été adoptées, toutes deux assujetties à la règle du 30 novembre. Cette règle autorise des modifications aux lois uniformes présentées à la présente réunion et, dans la mesure où il n'y a pas plus d'une objection, les lois modifiées sont adoptées. Il s'agit de la *Loi uniforme sur les subpœnas interprovinciaux*, dont les travaux ont été menés par Greg Steele et de la *Loi uniforme sur l'arbitrage commercial international*, dont les travaux ont été menés par Gerald Ghikas et Angus Gunn. Dans chaque cas, plusieurs commentaires intéressants de la part des représentants des administrations ont donné aux présentateurs et à leur groupe de travail matière à réflexion.

Plusieurs rapports ont été présentés au cours de la semaine. Plusieurs projets de la CHLC continuent d'avancer et certains seront prêts en 2014 pour la présentation de lois uniformes : la *Convention des Nations Unies sur les garanties indépendantes et les lettres de crédit stand-by*; la *Loi uniforme sur les testaments*; la *Loi uniforme sur les données de l'état civil*; les *Conventions de rédaction uniformes sur la mise en application des conventions internationales*. D'autres projets se poursuivent et en 2014 nous aurons un état d'avancement des travaux.

Le CCÉGP a également identifié plusieurs nouveaux projets et nous sommes impatients d'y travailler et de connaître l'état d'avancement des travaux à la prochaine réunion annuelle. Le rapport conjoint des sections pénale et civile est toujours intéressant et je désire particulièrement remercier Clark Dalton pour sa confection. Ce tableau suscite toujours de l'intérêt pour les décideurs qui participent à des projets conjoints fédéraux, provinciaux et territoriaux. Ce tableau suscite aussi beaucoup d'intérêt pour le gouvernement des Territoires-du-Nord-Ouest.

Plusieurs rapports spéciaux ont été présentés, notamment ceux de la Uniform Law Commission et du Centre mexicain de droit uniforme. De plus, un très intéressant projet conjoint semble être bien lancé concernant les documents attestant de décisions prises pour autrui. Il s'agit d'un sujet de grand intérêt pour les deux administrations en raison des effets de l'arrivée des baby-boomers à la retraite et des défis que soulèvent des lois imprécises à l'égard des personnes âgées et de la protection de leur succession et de leur bien-être. I. Rennie souligne qu'il y a environ deux semaines à Yellowknife, il a dû traiter de cette question même qui portait sur la reconnaissance en Écosse d'un accord de représentation signé en Colombie-Britannique (la Convention de La Haye).

I. Rennie remercie Russell Getz et son équipe pour l'organisation de la rencontre, et tous les délégués de la Section civile et de la Conférence en général pour leur travail acharné. Il remercie plus particulièrement Clark Dalton et Gail Mildren pour leur appui au cours de la dernière année. I. Rennie annonce que Manon Dostie sera la présidente de la Section civile pour 2013-2014 et se dit impatient de travailler avec elle au cours des mois à venir.

N. Irving demande aux délégués de se joindre à elle pour saluer le magnifique travail de Lane Wieggers et de Ian Rennie sur un large éventail de sujets cette semaine.

Rapport du Comité de mise en candidature

Le président du Comité de mise en candidature, Darcy McGovern, déclare qu'il a réuni des délégués de longue date et d'anciens présidents, dont Kathryn Sabo, Greg Steele, Russell Getz et Dean Sinclair. Il propose la résolution suivante, fruit d'une décision unanime des membres du Comité :

IL EST PROPOSÉ QUE l'actuelle vice-présidente, Lynn Romeo, soit mise en candidature à la présidence de la CHLC, et **QUE** Luc Labonté soit mis en candidature à la vice-présidence de la CHLC. La résolution est appuyée par Richard de Boer et adoptée à l'unanimité.

Rapport de la présidente sortante

N. Irving remercie le comité organisateur pour une semaine exceptionnelle à Victoria et exprime sa gratitude à Russell Getz, à Richard de Boer et à Samantha Hulme, ainsi qu'à plusieurs autres personnes qui ont contribué au succès de la semaine. N. Irving se dit heureuse de proposer la résolution suivante :

IL EST PROPOSÉ QUE la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) exprime sa gratitude, au moyen de lettres adressées par la directrice administrative :

1. au gouvernement de la Colombie-Britannique, qui a accueilli la 95^e assemblée annuelle de la CHLC et au juge en chef de la Colombie-Britannique Robert J Bauman; au juge Paul Pearlman de la Cour suprême de la Colombie-Britannique; au juge en chef Crabtree de la Cour provinciale; à Nancy Merrill, conseillère du comté de Nanaimo et représentante du barreau de la Colombie-Britannique; à Anne Pappas, doyenne par intérim de la faculté de droit de la Thompson Rivers University; au professeur Robert Howell de la faculté de droit de la University of Victoria; à Eugene Raponi, c.r., gouverneur de la Law Foundation of British Columbia; et à Darren Williams, président du barreau de Victoria qui étaient présents pour nous souhaiter la bienvenue lors de la soirée d'accueil;
2. au ministère de la Justice de la Colombie-Britannique, à l'Association du Barreau canadien et au barreau de Victoria hôtes de la soirée d'accueil au merveilleux musée de la marine, une réception que les délégués ont grandement appréciée;
3. à Richard Fyfe, c.r., procureur général adjoint et à Kerry Simmons, présidente de la division de la Colombie-Britannique de l'Association du Barreau canadien, pour leur aimable accueil lors de la réception;

4. à Suzanne Anton, c.r., procureure générale, à Joyce Dewitt-Van Oosten, c.r., procureure générale adjointe et à Steven Point, ancien lieutenant-gouverneur, pour leur présence à notre dîner de gala;
5. au comité organisateur, formé de Richard de Boer, de Tino Di Bella, de Russell Getz, de Samantha Hulme, de Rhonda Mead, de Nicole Perrin, de Treena Watters, sans oublier Ed Wright, qui n'ont pas ménagé leurs efforts et ont fait preuve d'une grande efficacité;
6. au très compétent personnel de notre secrétariat : Nicole Perrin et Treena Watters;
7. à nos estimés collègues de la Uniform Law Commission des États-Unis, Michael Houghton, Harriet Lansing et Bob Stein;
8. au dernier président, Darcy McGovern, qui quitte ses fonctions au sein du Comité exécutif;
9. à Lane Wieggers, président de la Section pénale et à Anny Bernier, secrétaire de la Section pénale, qui ont dirigé les débats de la section de manière exemplaire;
10. à Ian Rennie, président de la Section civile, pour le travail accompli et le bon déroulement des séances;
11. à nos animateurs, David English, Gerald Ghikas, c.r., Angus Gunn, c.r., Jacquelyn Nelson, PhD, Sharon Bristow, Richard Olson et le juge Ernest Quantz;
12. à Russell Getz qui a rédigé le procès-verbal de la Section civile;
13. à Peter Lown, c.r., président du Comité consultatif de l'élaboration et de la gestion des programmes et président du Comité international, pour le travail qu'il accomplit chaque année;
14. à Clark Dalton, c.r., notre coordonnateur de projets, qui consacre toujours énormément d'énergie à assurer le succès de la conférence;
15. à notre directrice administrative, Marie Bordeleau;
16. au personnel du Inn at Laurel Point;
17. aux interprètes de chaque section : Josée Beaudoin, Dorothy Charbonneau, Peter Douglas, Jean-Pierre Lessard, Hélène Regimbald et Carole Savard pour leur grande compétence et leur dévouement;
18. aux techniciens de l'audiovisuel, Tyler McAlear et Glenn Kruger, qui ont veillé au bon déroulement des réunions;
19. à notre valeureux arbitre, toujours impartial, Steve Fudge.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

La présidente présente ensuite des gerbes de fleurs aux membres du personnel du secrétariat nommés ci-dessus en les remerciant de l'excellent travail qu'ils ont accompli tout au long de la semaine.

Richard de Boer présente un cadeau de remerciement à Marie Bordeleau, en guise d'appréciation pour tout le travail qu'elle a fait pour aider le comité hôte à maintenir le cap dans la planification de l'assemblée annuelle.

Mot de la fin de la présidente sortante

J'ai beaucoup apprécié que nos invités américains puissent se joindre à nous cette semaine. Je vous remercie de vous être joints à nous, de venir, comme vous l'avez fait, directement de la conférence de l'American Bar Association à San Francisco, de même que pour vos très précieuses contributions aux discussions des deux sections. Votre travail et votre collaboration sont très précieux pour la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. Nous sommes très heureux de votre participation cette année et souhaitons encore de nombreuses années de collaboration avec notre organisme.

Occuper la présidence au cours de la dernière année a été pour moi un grand honneur et une expérience très enrichissante tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Je tiens à féliciter les membres d'avoir arrêté leur choix sur une excellente candidate à la présidence pour 2013-2014. En effet, avec Lynn Romeo à la barre, la Conférence sera bien servie. Toutes mes félicitations, Lynn.

Cette année, Darcy McGovern quitte ses fonctions au sein du Comité exécutif après plusieurs années de services exceptionnels. En qualité de président sortant, Darcy a été une grande source de savants conseils amicaux et de soutien au cours de la dernière année et je tiens à remercier Darcy pour tout ce qu'il a fait et continuera à faire à titre de participant actif aux travaux de la Conférence.

J'ai mentionné tout particulièrement Lynn et Darcy, mais je souhaite également remercier tous les membres du Comité exécutif pour le dévouement et l'aide dont ils ont fait preuve à mon égard cette année.

Finalement, j'en viens à Marie Bordeleau, la directrice administrative. Travailler avec Marie a été tout à fait sensationnel. Nous étions en contact toutes les semaines, ou tous les jours plus particulièrement au cours des deux derniers mois. La directrice administrative a toute ma confiance et j'aimerais que vous vous joigniez à moi pour la remercier pour tout ce qu'elle fait pour la Conférence.

Je passe maintenant le flambeau à notre nouvelle présidente, Lynn Romeo.

Mot de la nouvelle présidente

Je vous remercie et permettez-moi de commencer en remerciant Nancy pour une année exceptionnelle. Tu as accompli un excellent travail et au nom de tous ceux qui sont présents, je te remercie chaleureusement et je t'offre toutes mes félicitations. C'est un grand honneur d'être élue présidente de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada.

J'ai assisté à ma première assemblée de la CHLC à Winnipeg en 1999 et depuis ce temps, j'ai eu le privilège de participer à de nombreux groupes de travail et de présider la Section civile... même si je n'ai pu assister à l'assemblée de l'année dernière et que Darcy a dû me remplacer. Merci encore, Darcy!

Pour avoir fait directement l'expérience de la longue tradition de l'excellence du leadership de notre organisme, en toute honnêteté, je suis quelque peu intimidée à la perspective de succéder à des personnes comme Nancy Irving et Darcy McGovern. Je vous remercie de la confiance que vous me manifestez cette année et je ferai tout mon possible pour être à la hauteur de la tradition d'excellence mise de l'avant par mes prédécesseurs.

Pour remplir cet engagement, j'ai tout d'abord assisté à quelques-unes des séances de la Section pénale au cours de la semaine qui vient de s'écouler. La qualité des discussions et de la défense des droits était pour le moins impressionnante et, pour une avocate en droit commercial comme moi, j'ai trouvé les débats animés et intéressants. J'ai l'intention d'en apprendre plus à propos des travaux de la Section pénale au cours de l'année qui vient et qui sait, Kusham me permettra peut-être de présenter une des résolutions du Manitoba l'an prochain et de la débattre. Avant que cela arrive, les poules auront sans doute des dents, mais j'ai le droit de faire de grands rêves aujourd'hui.

Au cours des dernières années, la CHLC a accompli beaucoup pour établir de solides relations avec nos collègues des États-Unis et du Mexique et j'accueille avec plaisir l'occasion de poursuivre nos efforts de

coopération et de collaboration. Je suis très heureuse de me rendre à Seattle l’an prochain à la conférence de l’ULC des États-Unis.

Je suis également heureuse de l’occasion de travailler avec le Comité exécutif – je félicite le nouveau membre, le vice-président Luc Labonté (je suis impatiente de travailler avec toi, Luc) – Manon Dostie, la nouvelle présidente de la Section civile et Cathy Cooper, la nouvelle présidente de la Section pénale, de même que continuer mon travail avec le CCÉGP sous le leadership dévoué de Peter Lown et avec Clark Dalton et Marie Bordeleau.

Avant de conclure, j’aimerais dire quelques mots sur le plaisir que j’ai eu à travailler avec Nancy, Darcy, Clark et Marie au cours de l’année qui vient de s’écouler. Nancy a une approche équilibrée et sensée que je respecte et qui permet de faire avancer les choses. Je m’attends à consulter Nancy régulièrement, et il en va de même pour Darcy. Toutes mes félicitations pour avoir accompli une année pleine de succès comme présidente.

Outre le soutien de Nancy, de Clark et de Marie, je suis rassurée de savoir que je peux m’appuyer sur les conseils et le soutien de mes nombreux amis et collègues de la CHLC, et plus particulièrement Gail Mildren du Manitoba. Bien que la CHLC soit solide et que son travail soit très respecté, nous avons beaucoup à faire pour veiller à ce que cette situation ne change pas. Gardant ceci à l’esprit, je vous invite à communiquer avec moi pour me faire part de sujets d’intérêt et de suggestions sur la manière de faire valoir le travail de notre organisme. Je suis sûre que nous aurons une excellente réunion l’an prochain à Toronto et sur ce, je vous remercie encore et j’invite Earl Fruchtman et John Lee à présenter le rapport de l’administration hôte de 2014.

Rapport de l’administration hôte – Toronto (ON) 2014

John Lee indique que les représentants de l’administration de l’Ontario sont très enthousiastes d’être les hôtes de la réunion annuelle qui se tiendra à Toronto l’an prochain. L’événement aura lieu au Eaton Chelsea Toronto, anciennement connu sous le nom de Delta Chelsea. L’hôtel est à distance de marche du Eaton Centre, ce qui répond aux demandes exprimées par des délégués de pouvoir faire du magasinage. Le tarif des chambres s’élève à seulement 139 \$, grâce à Marie Bordeleau qui a obtenu ce tarif pour nous. Les feuillets imprimés indiquent que l’événement se tiendra du 9 au 14 août. Les chambres de l’hôtel seront disponibles à compter du samedi soir et les réunions commenceront le dimanche 10 août. J. Lee souligne que le comité hôte de la Colombie-Britannique a fait preuve d’une grande générosité en offrant son soutien et ses conseils à l’équipe de l’Ontario pour la planification de la prochaine réunion annuelle. Les suggestions et les propositions d’activités seront accueillies avec joie, n’hésitez donc pas à communiquer avec J. Lee ou E. Fruchtman.

Rapport de l’administration hôte – Yellowknife (TNO) 2015

I. Rennie indique que la réunion annuelle de 2015 se tiendra à Yellowknife. Un comité organisateur est déjà mis sur pied (à l’heure actuelle il compte un membre). I. Rennie se dit heureux de travailler de concert avec M. Bordeleau pour planifier l’événement.

Divers

L’ordre du jour étant épuisé, L. Romeo remercie les hôtes de la Colombie-Britannique et la séance est levée à 12 h 15.